



Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

23 + 6 procurations

OBJET :

Point n° 6a

**Attribution de
subventions de
fonctionnement aux
associations oeuvrant
dans le domaine des
Sapeurs-Pompiers**

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
9 juin 2026 par
M. Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 juin 2026

Etaient présents : M. SCHNEBELEN, Mme MANN, M. FUCHS, Mme BINDER, MM. CHOLAY, CORDONNIER, Mme MARCEL, M. SEIGNEZ, Mme HOELT, MM. DERSIS, HUMMEL, Mme HURTH, M. STEININGER, Mme WOLFARTH, MM. LUTTRINGER, ARDIZIO, SCHILDKNECHT, Mme BAUMIER-GURAK, M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. STAEDLIN, Mme DIET, M. JULY

Etaient excusés et ont donné procuration :

Mme MALLER, excusée, a donné procuration à Mme MARCEL
Mme PICCININI, excusée, a donné procuration à Mme MANN
Mme LAÏLLY, excusée, a donné procuration à M. SCHNEBELEN
M. RAKOTONIRAINY, excusé, a donné procuration à M. LUTTRINGER
Mme RAKOTONIRAINY-EHRET, excusée, a donné procuration à Mme WOLFARTH
Mme AYGUN, excusée, a donné procuration à M. FUCHS

Monsieur Daniel CORDONNIER, adjoint délégué à la sécurité, à la protection civile, à la prévention des risques, aux forêts, à la chasse, à l'environnement et aux établissements recevant du public (ERP), expose aux membres du Conseil Municipal que deux associations thannoises œuvrent pour la promotion dans le domaine des Sapeurs-Pompiers :

- l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) favorise la formation des jeunes citoyens au métier de Sapeur-Pompier. Elle dispense des cours théoriques et pratiques nécessitant des moyens pédagogiques et l'achat d'équipements vestimentaires spécifiques,
- l'Amicale des Sapeurs-Pompiers organise différentes sorties et rencontres afin de soutenir la vie fraternelle des femmes, des hommes et des familles des Sapeurs-Pompiers du Centre Renforcé de Thann. Elle participe activement à la vie associative et citoyenne de la Ville de Thann lors des commémorations et des manifestations telles que la Fête de la Musique et la Crémation des 3 Sapins.

Il rappelle également que l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin (UDSP) poursuit son action en faveur de tous les membres qui la composent, sapeurs-pompiers actifs, jeunes sapeurs-pompiers, anciens et autres civils volontaires.

Les subventions communales permettent à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de :

- financer les activités sportives,
- soutenir les 1 300 jeunes sapeurs-pompiers,
- accorder des subventions à caractère sociale à ses adhérents momentanément en difficulté,
- régler les primes d'assurance annuelle de 150 000 euros.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Afin de permettre à ces différentes associations de mener à bien leurs missions, il est proposé l'attribution de subventions d'un montant de :

- **405 €** à l'association Jeunes Sapeurs-Pompiers,
- **1 350 €** à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers,
- **1 060 €** à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, correspondant aux 53 sapeurs-pompiers actifs auprès de la commune de Thann, soit 20€ par personne.

Vu les éléments exposés par Monsieur Daniel CORDONNIER, à savoir le versement de subventions pour soutenir les associations œuvrant dans le domaine des Sapeurs-Pompiers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le versement de subventions d'un montant de **1 755 €** aux deux associations œuvrant dans le domaine des Sapeurs-Pompiers,
- approuve le versement d'une subvention de **1 060 €** à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux différents mandaterments.

Pour extrait conforme
Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance